



**Parcours de formation des élèves
au sein de l'AUTO MOTO ECOLE BATT**

EXEMPLE DE PARCOURS DE FORMATION Catégorie A1,A2

La catégorie A1 est destinée aux personnes âgées de 16 ans au minimum et permet de conduire des motocyclettes avec ou sans side-car d'une cylindrée maximale de 125cm³, d'une puissance maximale n'excédant pas 11 kW et dont le rapport Puissance/Poids est inférieur à 0,1 kW/kg et de tricycles à moteur d'une puissance maximale de 15 kW.

La catégorie A2 est destinée aux personnes âgées de 18 ans au minimum et permet de conduire des motocyclettes avec ou sans side-car d'une puissance maximale n'excédant pas 35 kW et dont le rapport Puissance/Poids est inférieur à 0,2 kW/kg .La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Parcours théorique

La formation théorique qui porte sur des questions «d'entraînement au code » pourra être suivi à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, et avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant au secrétariat) ou via Internet (option d'achat d'accès PREPACODE illimité 7j/7 et 24h/24). La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

La formation théorique porte sur la connaissance des réglementations concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

La formation théorique porte sur :

- les dispositions légales en matière de circulation routière;
- le conducteur;
- la route;
- les autres usagers de la route;
- la réglementation générale et divers;
- porter secours;
- les précautions nécessaires à prendre en montant et en quittant son véhicule;
- les éléments mécaniques et autres éléments liés à la sécurité ;
- les équipements de sécurité des véhicules;
- l'utilisation du véhicule et respect de l'environnement.

Les thématiques traités lors des cours sont les suivants:

- l'équipement du motard;
- comment choisir sa moto;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes;
- la pression sociale (publicité, travail...);
- la pression des pairs, etc.

Parcours pratique:

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Elle pourra débuter après avoir effectué l'évaluation de départ permettant d'évaluer le nombre d'heures moyen de la formation.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- 1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation;;
- 2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales;
- 3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers;
- 4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire qui comprend deux phases:

- une épreuve hors circulation dite épreuve plateau composée :

- d'une épreuve de maniabilité de la moto sans l'aide du moteur accompagnée de vérifications de sécurité à effectuer avant le départ;
- d'une épreuve à allure réduite;
- deux épreuves à allure plus élevée: freinage et évitement;
- d'une interrogation orale (12 fiches).

- une épreuve en circulation:

Elle pourra avoir lieu lorsque l'épreuve hors circulation sera validé.

Au cours du trajet, le candidat circulera dans des zones d'évaluation variées (voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier), suivre un itinéraire en autonomie (environ 5 minutes), effectuera un arrêt-départ en circulation tout en adaptant son allure en fonction de la situation, en respectant les règles du code de la route et en faisant preuve de courtoisie.

Un enseignant de la conduite et de sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner 2 roues accompagnera les élèves lors de chaque épreuve.